

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 25 Octobre 1892

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince, par Ordonnance du 17 octobre 1892, a autorisé M. Martial Drageon, Consul de la Principauté à Toulon, à accepter et à porter : 1° la croix de Chevalier de l'Ordre de Sainte-Anne, qui lui a été conférée par S. M. I. l'Empereur de toutes les Russies ; 2° les insignes d'Officier de l'Ordre de Danilo I^{er}, qui lui ont été conférés par S. A. le Prince de Montenegro ;

Et M. Georges Bornier, Directeur Général de la Société Anonyme des Bains de Mer, à accepter et à porter les insignes d'Officier de l'Ordre du Medjidié de Turquie, qui lui ont été conférés par S. M. I. l'Empereur des Ottomans.

S. A. R. le Prince de Naples est arrivé à Naples le 15 de ce mois ; S. A. S. le Prince Albert se trouvait à la gare pour le saluer.

Son Altesse Royale est venue le lendemain à bord du yacht rendre visite à Leurs Altesses Sérénissimes.

Le 17, le Prince et la Princesse sont allés au Palais, dont Son Altesse Royale a bien voulu leur faire les honneurs.

Le Prince de Naples est venu plusieurs fois dîner à bord de la *Princesse-Alice*, dans le courant de la semaine.

NOUVELLES LOCALES

Dans son audience du 20 octobre, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

- 1° Anne Dalbiat, deux mois d'emprisonnement, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;
- 2° Auguste Martin, employé, 500 fr. d'amende, pour abus de confiance ;
- 3° Robert Rinero, journalier, et Antoine Chiesa, journalier, le premier, à huit jours, le second, à 48 heures d'emprisonnement, pour vol.

On lit dans le *Figaro* :

Courrier de Monaco :

Les habitués du littoral méditerranéen semblent devoir prendre leurs quartiers d'hiver plus tôt encore que les autres années.

On nous écrit, en effet, de Nice, de Cannes, de Monte Carlo que les hôtels et les villas, loués déjà en grande partie, attendent leurs hôtes à bref délai. En ce moment, il y a deux fois plus de monde que d'habitude à pareille époque.

La saison sera donc aussi animée que brillante, car rien n'a été épargné au point de vue des attractions les plus variées.

En dehors des représentations lyriques et théâtrales qui seront merveilleuses, les courses de chevaux vont attirer tous nos sportsmen. Les réunions d'obstacles et de plat comporteront cent cinquante mille francs de prix.

Ajoutez-y les éblouissantes fêtes carnavalesques,

les concerts classiques, les grands concours internationaux de tir aux pigeons et vous aurez une idée des distractions qui attendent les touristes en déplacement sur les bords de la Méditerranée.

Voici, par ordre de dates, le programme des Concerts internationaux qui seront donnés cet hiver par l'orchestre du Casino, sous la direction de M. Arthur Steck :

Dimanche 15 janvier 1893	—	Ecole Française.
Dimanche 22	—	Ecole Russe.
Dimanche 29	—	Ecole Italienne.
Dimanche 5 février	—	Ecole Allemande.
Dimanche 12	—	Ecole Belge.
Dimanche 19	—	Ecole Austro-Hongroise
Dimanche 26	—	Ecole Anglaise.
Dimanche 2 Mars	—	Ecole Tchèque.
Dimanche 9	—	Ecole Française.
Dimanche 16	—	Ecole Russe.
Dimanche 23	—	Ecole Italienne.
Dimanche 30	—	Ecole Allemande.
Dimanche 6 Avril	—	Ecole Belge.
Dimanche 13	—	Ecole Française.

Rappelons que les concerts classiques auront lieu tous les jeudis. Ils commenceront le 24 novembre.

En sus des trains qui figurent dans la marche du service d'hiver que nous avons déjà publiée, la Société des Bains de Mer a obtenu de la Compagnie du chemin de fer l'établissement d'un train spécial supplémentaire qui partira de Monte Carlo pour Nice les mardis et samedis, à 11 h. 35 min. du soir.

Avant-hier, le train 7, devant entrer en gare de Nice à 4 h. 46, est arrivé avec un retard de 50 minutes. Ce retard n'a été occasionné que par l'affluence des voyageurs.

Le train 331, de Nice à Vintimille, a dû s'arrêter à Villefranche par suite d'un léger accident de machine, qui n'a eu pour conséquence que de retarder ce train. Une machine de secours a été aussitôt envoyée, et le train a pu partir pour Vintimille.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — Les travaux d'agrandissement du pont du chemin de fer, qui se trouve en amont de la place d'Armes, viennent d'être terminés.

Samedi ont eu lieu des essais destinés à éprouver la solidité du deuxième tablier. Un train complet a circulé plusieurs fois et s'est arrêté en plein sur la partie nouvellement construite. Puis deux machines ont été lancées à toute vitesse sur le pont qui a résisté admirablement à cette secousse.

CAUSERIE

Les Collections de Timbres-Poste

A propos de l'Exposition de timbres-poste ouverte en ce moment au Champ-de-Mars, nous trouvons dans l'*Événement*, sous la signature de M. Edouard André,

de précieux renseignements sur les conditions dans lesquelles se font aujourd'hui les collections de timbres-poste et sur l'extension que la timbromanie a prise de nos jours.

Lointain est le temps où l'on considérait les timbres-poste comme un amusement réservé aux enfants. Aujourd'hui, de très graves personnages, des hauts fonctionnaires, des magistrats sévères, des employés de commerce ou de maisons de banque, jusqu'à de fastueux boursiers prennent plaisir à rassembler ces petits bouts de papier, qui rivalisent parfois par la finesse de leurs dessins avec les chefs-d'œuvre de gravure les plus renommés.

Les collectionneurs sont une puissance. Pensez qu'ils sont environ cinq cent mille, en ne comptant que les gens sérieux ! Vraiment si quelque chose doit vous étonner, c'est qu'on n'ait pas fait plus tôt une exposition de timbres-poste, en France du moins, car les autres pays, l'Allemagne et l'Amérique par exemple, nous ont devancés depuis longtemps.

Parmi la multitude de timbres, multitude qui s'accroît chaque année, combien y en a-t-il qui valent vraiment la peine d'être collectionnés ? Nous laissons aux « philatelistes » compétents le soin de résoudre la question.

C'est en Amérique que l'on trouve la plus grande variété de timbres. Ils représentent habituellement le portrait d'un des grands hommes des *United States*. Selon la valeur, le portrait varie : avec le timbre d'un centime on a l'effigie de Franklin ; avec un autre, celui de Washington ; avec un autre encore, celui de Jefferson, et ainsi de suite. Il n'en faudrait pas conclure cependant que les Américains estiment leurs gloires nationales à la valeur de leurs timbres.

D'autres timbres des Etats-Unis représentent l'image de Christophe Colomb sur sa caravelle, la *Santa-Maria*. Les timbres commerciaux, en nombre incalculable, nous offrent soit une locomotive filant à toute vitesse, soit un steamer qui fend l'Océan.

Aucune souveraine n'a été autant collée en effigie sur les enveloppes que *Her gracious Majesty*. En effet, il n'est point de colonie anglaise qui ne donne à l'indigène le portrait de la reine Victoria, comme signe d'affranchissement... de ses lettres.

L'Amérique du Sud tient le premier rang pour la beauté de ses timbres. Ceux du Pérou représentent soit un lama, soit un soleil aux rayons resplendissants, soit encore les armes du pays. Le Guatemala a deux bien jolies figures de timbres gravées avec une finesse qu'on ne s'attendrait guère à rencontrer chez des peuples aussi commerçants : une tête d'Indienne empreinte de tristesse, mais non sans charme, et un magnifique ara perché sur une colonne à demi brisée.

Nos colonies ont depuis quelques années sur leurs timbres une allégorie plus gracieuse que celle des timbres de la métropole : une femme, tenant un drapeau déployé, s'appuie sur l'écusson où est inscrite la valeur, tandis qu'on aperçoit un vaisseau filant à l'horizon.

Le portrait du Shah, que nous donnent les timbres de Perse, prouve qu'avec le Coran, comme avec le ciel, il est des accommodements ; on sait, en effet, que la loi musulmane défend aux croyants de faire représenter leur image.

Dans les Etats de l'Hindoustan et au Japon, les timbres ne portent que des inscriptions sur papier de couleur.

Quant aux timbres *rare*s, leur nombre diffère à l'infini suivant les collectionneurs.

L'île Maurice a la gloire d'exercer la patience et d'exciter la cupidité des timbrophiles qui recherchent son timbre, émission de 1850, avec *Post-office* comme légende. Sa valeur courante dépasse 1,500 francs à l'heure actuelle.

Il y a aussi un timbre français coté assez haut, c'est l'orangé de un franc 1849. Il vaut 200 francs neuf, 60 francs s'il est oblitéré.

Les *Réunion* 1853, 15 et 30 centimes, sur papier azuré et typographiés, atteignent une valeur de 1,000 francs.

Le *Hawaï* première émission, avec chiffres au lieu de dessins, vaut également mille francs s'il est bien conservé.

Les timbres de Monaco à l'effigie du Prince Charles III, supérieurs à 40 centimes principalement, font prime, et ceux de 5 francs notamment sont très recherchés.

Il s'est même trouvé des spéculateurs qui ne proposaient rien moins que d'en faire une nouvelle émission... à leur profit.

Parmi les collectionneurs en renom, on cite M. Philippe de Ferrari, dont la collection rivalise avec celle de l'Empereur de Russie et n'est pas estimée moins de trois millions.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Il suffit de se promener sur les boulevards ou d'aller le soir au théâtre pour constater que le Tout-Paris revient et que la vie mondaine va reprendre. Un journal notait l'autre jour les gentilshommes et les gentilles dames qu'il avait aperçus auprès de la place de l'Opéra par une de ces éclaircies ensoleillées dont nous jouissons trop rarement. La liste était longue et prouvait que la vie mondaine va reprendre. On revient tôt de la campagne parce qu'on tient à passer quelques semaines à Paris avant de gagner les rives de la mer d'azur. Les hommes ont leurs affaires; les femmes ont besoin d'avoir des conférences avec leurs couturiers et leurs modistes. Il y a même, en ce moment, une lutte assez amusante entre nos élégantes et leurs fournisseurs. Ceux-ci, qui ne demandent qu'à innover et à modifier les robes, manteaux et coiffures si souvent et si grandement que le règne d'une forme ne soit qu'éphémère, parlent de costumes Empire et de robes 1830, de même que l'an dernier ils essayaient de faire admettre les paniers et la crinoline. Mais les femmes, qui ont le goût de plus en plus raffiné, ne se prêtent pas à ces innovations. Elles trouvent que les formules actuelles de l'art de l'habillement sont excellentes, qu'elles conviennent à la majorité d'entre elles et sont remarquablement attrayantes quand la personne qui les applique est habile. Aussi repoussent-elles avec énergie toutes les tentatives novatrices qui pourraient diminuer leur grâce. « S'il arrive parfois, me disait hier un grand couturier, qu'une élégante est séduite par l'originalité de nos dessins concernant un costume Empire, au moment de l'essayage, elle fait la moue, exige qu'on allonge le corsage, qu'on change la forme des manches et... quand toutes ces retouches sont faites, elle a une robe taillée sur le patron actuellement en faveur. »

Cette semaine pourrait être appelée « la semaine russe ». Paris compte parmi ses hôtes, depuis deux ou trois jours, huit membres de la famille impériale de Russie : le grand-duc Alexis, le grand-duc et la grande-duchesse Wladimir, le duc Georges de Leuchtenberg, le duc et la duchesse Eugène de Leuchtenberg, le grand-duc et la grande-duchesse de Mecklembourg-Schwerin.

L'étiquette des cours étant fatigante, les parents du Tzar viennent à Paris pour se reposer. Ils ont pris possession d'appartements voisins de l'hôtel Continental, où ils vivent en voyageurs riches, en conservant leur incognito; leur seul ennui, qu'on cherche à leur rendre léger, est d'être protégés, dans toutes leurs allées et venues, par la police de sûreté, dont le zèle est cependant discret. L'autre jour, plusieurs de ces princes, après dîner, se sont fait conduire au petit théâtre Cluny, où l'on joue la *Tournée Ernestin*, un vaudeville de M. Gaudillot, dont Francisque Sarcey, dans le grave feuilleton du *Temps*, avait fait le plus bel éloge. La direction s'était empressée de mettre à la disposition de ces spectateurs illustres la loge d'avant-scène, qu'elle

réserve tous les soirs en cas d'imprévu. Mais le succès de la pièce est tel que, dans la salle, il n'y avait pas le moindre strapontin pour messieurs les agents de la police de sûreté qui ont été obligés de se morfondre dans les couloirs, où ils étaient lorgnés par les spectateurs qui sortaient des loges. Ces braves agents, en effet, sont vêtus proprement, mais sans élégance. Ils ont des chaussures et des chapeaux qu'on doit faire fabriquer sur un modèle spécial, qui n'est pas beau. Je n'ai jamais compris que la préfecture ne s'entende pas avec une maison de confection voisine de ses bureaux afin que ses agents ne soient pas ainsi reconnaissables à première vue.

La vie de château bat son plein. La marquise de Frémais a donné, dans son château de Châteaurenault, en Touraine, un bal ravissant, qui s'est terminé par un cotillon et un souper de cent couverts. Malgré le mauvais temps, on était venu de fort loin et on n'est parti qu'au petit jour.

Dans l'Oise, au château de Frocourt, M. et Mme Lagrenée ont donné un bal à toute l'aristocratie des environs.

Le château de Mouchy a inauguré ses réceptions par une soirée de comédie, où les *Deux timides* et le *Moins leste* ont été enlevés de verve par une troupe d'amateurs, en tête de laquelle figuraient le prince et la princesse de Poix, le baron et la baronne Baude, le prince Lucien Murat, la comtesse Geneviève de Gontaut-Biron.

Les matinées à la campagne sont de plus en plus en faveur : ce qui est légitime, les déplacements de châteaux en châteaux étant plus agréables le jour que le soir. La princesse de La Tour d'Auvergne donne à La Valette des bals de jour qui sont très recherchés. Au château de Landres, près de Mauves, dans l'Orne, chez la marquise de Jonquières, une excellente troupe d'amateurs a joué *La date fatale*, *Chez l'Avocat* et *l'Amour de l'Art*.

A Fontainebleau, le mouvement mondain est très grand. Les femmes à la mode de la société étrangère, suivant l'exemple de Mme Moore et de Miss May, vont passer quelques jours à l'hôtel de l'Aigle-Noir, situé sur la place où a lieu le « rendez-vous des mails ». *The Old Times*, appartenant au comte Jean de Madre, et *Champion*, appartenant au comte Jametel font un service quotidien entre Paris et Fontainebleau et des excursions en forêt. Non loin se trouve le grand cercle dont le balcon est très animé. Tous les jours, il y a des dîners élégants; on annonce de grands bals chez Mme de Sancey de Fresne et chez la vicomtesse Treilland. Plusieurs fois par semaine, chasse à courre.

L'approche de la Toussaint stimule les théâtres. Je vous ai déjà parlé de la *Tournée Ernestin*, jouée à Cluny et qui paraît destinée à obtenir le succès légendaire de *Trois femmes pour un mari*, je n'y reviendrai pas.

Le théâtre de la Renaissance a représenté un vaudeville grivois, le *Brillant Achille* de MM. Clairville et Boissier pour les paroles, de M. Verney pour la musique, où le côté scabreux a été sauvé par la façon délicate dont Mme Théo a nuancé un rôle impossible pour tout autre interprète.

DANGEAU.

P. S. — J'apprends au dernier moment la mort d'Albert Millaud, dont la verve spirituelle égayait depuis 1869 les lecteurs du *Figaro*, et avait donné au théâtre les principales pièces du répertoire de Mme Judic. Il n'était âgé que de 55 ans.

VARIÉTÉS

Les Chemins de fer et l'accroissement de la taille

Voilà une dizaine de mots que vous ne vous attendiez guère, n'est-ce pas? à trouver accolés ensemble, et je conviens aisément qu'ils éveillent dans l'esprit des idées assez paradoxales. Comment les chemins de fer peuvent-ils bien accroître notre taille? Quelle action peuvent-ils avoir les voies ferrées sur le développement de notre stature? On ne conçoit pas cela facilement, et, à dire le vrai, il n'y a rien là de surprenant.

Quand les lourdes machines traînant derrière elles, avec un bruit d'enfer et une vitesse vertigineuse, sur les rails de fer, des wagons de marchandises ou de voyageurs passent devant nos yeux ou nous emportent avec elles dans leur marche rapide, si quelqu'un venait nous dire, à brûle-pourpoint : « cette machine, ces wagons, roulant avec cette impétuosité sur les bandes de fer,

augmentent les dimensions du corps humain, de ses bras, de ses jambes, de son torse, de toutes les parties qui le constituent », nous ririons de bon cœur et nous ne manquerions pas de dire que celui qui nous tient ce langage est atteint d'une douce folie.

Et pourtant cela est. C'est du moins ce que nous affirme Thomas Grimm. Oui, les lignes de chemins de fer jouissent de ce privilège inouï, invraisemblable : elles accroissent la taille des habitants des contrées qu'elles traversent; des observateurs très autorisés l'affirment. Ils ont relevé la taille des populations, dans certaines régions, avant l'établissement des chemins de fer; ils ont mesuré ensuite la taille des descendants de ces populations cinquante ou soixante ans après l'établissement des lignes ferrées qui traversent les mêmes régions. En comparant la taille moyenne aux deux époques, ils ont constaté que la stature des ascendants est inférieure à celle de leurs rejetons.

Voici deux exemples bien frappants, que relève notre confrère de cet exhaussement de la taille dans les pays traversés par le chemin de fer.

M. Jules Carret a examiné avec le plus grand soin les chiffres fournis par les mensurations des habitants de la Savoie, avant et après l'établissement des lignes ferrées dans cette région, et voici les résultats qu'il a obtenus :

D'après les relevés opérés sur les conscrits de la Savoie en 1811-1812 d'une part, et en 1872-1879 d'autre part, il ressort qu'en 64 ans la taille s'est élevée en moyenne de 6 centimètres, et que, dans certains groupes de communes pris séparément, elle s'est élevée de 10 centimètres, de 11, de 12 et même de plus de 16 centimètres, en passant de 1 mètre 469 millimètres à 1 mètre 629 millimètres. Sur certains points du territoire de la Savoie, l'exhaussement de la taille a donc été de bien plus du double de l'exhaussement général moyen, cependant très considérable.

D'autre part, M. Collignon, dans une étude récente fort bien faite sur les Côtes-du-Nord, enregistrait les constatations suivantes :

La stature des habitants des Côtes-du-Nord s'est relevée dans les cantons qui forment une bande traversée dans toute sa longueur par la voie du chemin de fer Paris-Brest, sauf le canton de Plouagat qui n'est coupé que dans son étroite partie septentrionale par cette voie, La ligne Saint-Brieuc-Pontivy, ouverte depuis 1871 seulement, a eu déjà une influence semblable, quoique moindre, sur les cinq cantons qu'elle traverse, sauf un qu'elle ne coupe que sur ses extrémités.

Mais comment les chemins de fer agissent-ils sur la taille? Comment déterminent-ils son exhaussement? Rien de plus simple. Ils augmentent le bien-être partout où ils passent, et, partant, la richesse de l'alimentation. Une voie ferrée qui traverse une région modifie singulièrement les conditions d'existence des habitants de cette région, c'est là un fait indiscutable. Elle y détermine un grand mouvement d'hommes et de marchandises, une activité qui a une action considérable sur le développement physique des individus, sur leur travail journalier, sur leurs salaires, leur manière de vivre, leurs habitudes, leurs mœurs.

Que ce mouvement, cette activité exercent une influence favorable sur les individus, il n'y a là rien de surprenant. Que ces individus, travaillant avec plus d'ardeur, gagnant des salaires plus élevés, augmentant leur bien-être, soient placés dans de meilleures conditions pour assurer le développement de leur corps et aussi pour procréer des rejetons mieux conditionnés, plus vigoureux, plus forts, cela est fort naturel.

Vous voyez maintenant les rapports qu'on peut établir entre les lignes de chemins de fer et la taille des habitants des contrées qu'elles traversent.

Quelques savants contestent, il est vrai, la valeur, l'importance de ces rapports. Ils ne nient pas l'influence du bien-être procuré par les lignes de chemins de fer aux habitants des régions qu'elles traversent, mais ils nient l'influence du bien-être sur la stature, sur la taille des habitants. Pour eux, la taille humaine dépend beaucoup plus de l'hérédité que des conditions matérielles dans lesquelles vivent et se développent les individus.

M. Zaborowski, dans un article très intéressant de la *Revue scientifique*, soutient cette idée avec une rare vigueur. Voici ce qu'il dit à propos des observations de M. Jules Carret sur la taille des Savoyards :

Il n'est pas possible de laisser subsister dans la science les faits dont nous devons à M. Carret la connaissance, avec la signification qu'il leur a donnée. Car enfin, les Savoyards qui ont grandi de 16 centimètres en deux générations à peine, parce qu'ils ont été un peu mieux nourris et un peu mieux logés, pourquoi s'arrêteraient-ils en si beau chemin ? pourquoi, mettant à profit une aptitude aussi extraordinaire, ne se transformeraient-ils pas, au bout d'un siècle, en colosses de plus de deux mètres de haut ?

L'argumentation est spécieuse ; elle a une grande apparence de vérité, mais elle est un peu bien, ce nous semble, poussée à l'absurde. Nous voyons tous les jours sous nos yeux, des exemples frappants de l'influence immédiate du bien-être sur les enfants de certaines familles, sur leur stature, leur corpulence, leur développement général tant au physique qu'au moral.

Ne vous est-il jamais arrivé de constater, dans une famille d'artisans, qu'un des enfants est plus fort, plus vigoureux, d'une taille plus élevée que les autres ? J'ai vu de nombreux exemples de ce fait, et quand j'interrogeais les parents, neuf fois sur dix on me faisait cette réponse : l'enfant vigoureux est venu au monde dans un moment prospère, il a été engendré dans l'aisance, ses premières années se sont écoulées pendant que le travail allait bien, qu'on ne chômait pas ; les autres ont vu le jour dans l'adversité, dans la gêne.

Ce n'est pas là, malheureusement, un fait isolé. Pourquoi, dès-lors, les conditions matérielles de la vie n'auraient-elles pas une action immédiate sur le développement physique, sur la taille de l'individu ?

Aussi bien un de nos anthropologistes les plus distingués, le docteur Manouvrier, n'a-t-il pas établi, sur des statistiques dont on ne peut contester l'exactitude, que la taille, la stature, à Paris, variait suivant les quartiers. Dans les quartiers pauvres, à Charonne, par exemple, elle est peu élevée, au-dessous de la moyenne ; dans les quartiers riches, au contraire, dans le quartier de l'Opéra, elle est au-dessus de la moyenne. M. Zaborowski ne s'élève pas contre ces constatations faites par M. Manouvrier. Nous avons donc quelque raison de prétendre que les causes qui modifient la taille humaine, à Paris, peuvent la modifier aussi sur le trajet d'une voie ferrée, puisque cette voie ferrée procure le bien-être aux populations de la contrée qu'elle traverse.

Mais quelle explication M. Zaborowski donne-t-il de l'augmentation de la taille relevée par M. Carret ? Pour lui ce sont les ouvriers terrassiers venus du Piémont pour la construction des lignes de chemins de fer en Savoie qui ont fait exhausser la taille des Savoyards. Les Piémontais ont une taille plus élevée que les Savoyards ; les descendants des Piémontais s'étant établis très probablement dans les régions où leurs pères avaient gagné leur vie, il n'est pas surprenant de constater un exhaussement de la taille dans ces régions.

L'explication vaut ce qu'elle vaut en ce qui concerne la Savoie ; mais elle n'a plus aucune valeur en ce qui concerne le département des Côtes-du-Nord. Ce ne sont pas des Piémontais, en effet, qui ont travaillé à l'établissement du chemin de fer de Paris-Brest.

Dans la portion de cette ligne qui traverse le département des Côtes-du-Nord, ce sont des Bretons, de petits Bretons qui ont exécuté tous les travaux de terrassement. Et si, partant, les descendants de ces Bretons ont aujourd'hui une taille plus élevée qu'à l'époque de l'établissement de cette ligne, c'est apparemment parce que la voie ferrée a singulièrement amélioré leurs conditions d'existence.

Quoi qu'il en soit, vous avez maintenant une idée exacte des rapports qu'on peut établir entre l'accroissement de la taille et les chemins de fer.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire et défenseur
sise à Monaco, 2, rue du Tribunal

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant Ordonnance rendue à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, le vingt-sept septembre mil huit

cent quatre-vingt-douze, enregistrée, le sieur André Lorenzi, et la dame Madeleine Verando, son épouse, négociants, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e VALENTIN, se sont rendus adjudicataires indivisément, chacun par moitié, d'un immeuble sis à Monaco au quartier de la Condamine, rue de la Turbie, numéro 17, comprenant une grande maison composée de trois étages sur rez-de-chaussée, une petite maison derrière servant d'écurie et d'habitation aux cochers, et un petit bâtiment pour remisage ; le tout figurant au cadastre de la Principauté, sous les numéros 375 et 376 de la section B.

Cet immeuble, dépendant de la succession de feu Fontaine Henri-Constant, appartenait indivisément, savoir : 1^o à la dame Bouvier Clémentine, veuve Fontaine, sans profession ; 2^o au sieur Fontaine Amédée, négociant ; 3^o au sieur Fontaine Henri, employé ; 4^o à Louis-Amédée et Marie, frère et sœur Bellando, enfants mineurs, issus du mariage de Fontaine Odile, d'avec Bellando Nicolas, leur père et mère décédés ; 5^o la dame Fontaine Louise, épouse Amichault, restauratrice ; 6^o la dame Fontaine Marie, épouse Issaurat, sans profession ; 7^o et la dame Fontaine Claire, épouse Lajoux, maîtresse d'hôtel, colicitants, demeurant tous à Monaco, à l'exception de la dame Amichault, qui habite avec son mari à Breteuil-Ville (Oise), et la dame Issaurat, qui demeure aussi avec son mari à Cannes.

Il a été adjugé, en présence du sieur Laurent Bellando, propriétaire, demeurant à Monaco, tuteur datif des mineurs Bellando, et du sieur Amédée Fontaine, susnommé et qualifié, leur subrogé tuteur, moyennant le prix principal de soixante mille vingt francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^e Valentin, défenseur près le Tribunal Supérieur de Monaco, le vingt août dernier, enregistré le vingt-deux dudit mois, au folio 22 recto, cases 6 et 7, par le receveur Bertoni qui a perçu un franc, et après l'accomplissement des formalités voulues par la loi aux requête, poursuite et diligence de la dame Claire Fontaine, susnommée, dûment assistée et autorisée du sieur Alfred Lajoux, son mari, maître d'hôtel, avec qui elle demeure à Monaco, lesquels ont élu domicile en l'étude dudit M^e Valentin, leur défenseur.

La grosse de l'ordonnance d'adjudication, dûment transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le quatorze octobre courant, a été déposée ce jourd'hui même, au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté.

Avertissement est donné, en conformité de l'article 2022 du Code civil, aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir cette inscription dans le délai d'un mois et qu'à défaut elles seront déchues de leurs droits sur ledit immeuble.

Monaco, le 25 octobre 1892.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
rue du Tribunal, 2

PUBLICATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le huit mars mil huit cent quatre-vingt-trois, MM. Philippe FONTANA et Michel GAMBA, entrepreneurs de travaux publics, demeurant à Monaco, ont formé entre eux, sous la raison sociale « FONTANA ET GAMBA », une société en nom collectif, ayant pour objet l'entreprise des travaux publics et particuliers de la manière la plus étendue.

Cette société, dont le siège a été fixé à Monaco, a été faite pour une durée de dix années ayant commencé le premier mai mil huit cent quatre-vingt-un, pour finir le premier mai mil huit cent quatre-vingt-onze.

Elle a été publiée conformément à la loi.

D'un second acte reçu par ledit M^e VALENTIN, le onze octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, il appert que, bien que le terme fixé pour la durée de cette société soit expiré, elle a continué de fait entre les associés, et que ladite société a été prorogée pour six années consécutives, à partir rétroactivement du premier mai mil huit cent quatre-vingt-onze, soit jusqu'au premier mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Cette prorogation a été consentie aux mêmes clauses et conditions que celles contenues en l'acte de société du huit mars mil huit cent quatre-vingt-trois.

Une expédition dudit acte de prorogation de société a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-douze.

Pour extrait : L. VALENTIN.

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

Messieurs les Actionnaires de la Société Monégasque d'Electricité, Société anonyme au capital de 675,000 francs, siège social à Monaco, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **10 novembre 1892**, à 2 heures de l'après-midi, à Paris, 34, rue Taitbout.

Ordre du Jour :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration ;
- Lecture du rapport des Commissaires ;
- Approbation des comptes ;
- Répartition du compte profits et pertes ;
- Nomination des Commissaires.

Le fascicule d'octobre du *Figaro Illustré* (n^o 31), vient de paraître. Très élégantes de dessins et de couleurs, les illustrations d'Albert Lynch pour la légende javanaise de M. de Saint-Pol Lias ; très étranges celles de Laurent-Desrousseaux pour le conte de M. Fernand Mazade ; franchement comique la fantaisie Gothique de Caran d'Ache. A noter aussi, dans ce numéro, St-Cloud en 1700 et en 1892, sans compter une affriolante couverture de Rossi.

Voici le sommaire de ce fascicule :

Les Ruines de Saint-Cloud, par T. G., vue du château et du parc de Saint-Cloud (1700), par Etienne Allegrain ; *Les Ruines de Saint-Cloud* en 1892, par A. Allouard ; *La Vie artistique*, par Armand Dayot ; *Nos Gravures*, par T. G. ; *Les Livres*, par R. M. ; *La Légende de Bourboudour*, par B. de Saint-Pol Lias ; illustrations en couleurs de Albert Lynch ; *La Roumègue*, par Fernand Mazade ; illustrations en couleurs de Laurent-Desrousseaux ; *La Vénérerie sous Charles X*, par Frédéric Masson ; illustrations de Carle Vernet de Dévely et du baron Gérard ; *Le Propriétaire amateur du Gothique*, par Théodore de Grave ; illustrations de Caran d'Ache.

Fac-simile de tableaux hors-texte :

L'Odalisque, par Humpray Moore ; *Le Maître improvisé*, par d'Entraigues.

Couverture :

Les Pommes, par Lucius Rossi.

Un numéro : 3 francs.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le **VENDREDI VINGT-HUIT OCTOBRE COURANT**, à 2 heures de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les porteurs de deux cents actions nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE
CODE DE COMMERCE
CODE CIVIL — CODE PÉNAL
Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

A REMETTRE

pour cause de cessation de commerce

MAGASIN D'ÉPICERIES

S'adresser à M^{me} V^{ve} CROVETTO, rue du Milieu, Monaco

Française ou étrangère, parisienne ou provinciale, toute femme a un conseiller intime, un guide ami, qu'elle consulte avec confiance et auquel elle obéit sans discuter, chaque fois qu'il s'agit du gouvernement de sa petite personne, de l'ordonnement de sa maison et même de l'éducation de ses bébés.

Elle lui demande des leçons d'élégance, d'économie, de bien-séance ; des conseils pour ses travaux, des renseignements sur tous

les points qui touchent à sa toilette ou qui intéressent sa beauté. Enfin, nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous les services qu'il lui rend. Cet ami si précieux, c'est un journal de modes, et, parmi tous, le *Moniteur de la Mode* est celui dont les oracles font loi.

Ses dessins sont confiés aux artistes les plus habiles en ce genre, et dont les noms sont réputés depuis longues années ; ses renseignements sont puisés aux sources les plus sûres et toujours donnés en premier ; ses patrons, exécutés sous la direction d'une coupeuse émérite. Il s'occupe d'ameublement, de travaux intéressants et nouveaux ; sa partie littéraire est due à la collaboration de nos meilleurs auteurs ; une correspondance des plus soignées tient en rapport direct la rédactrice et les abonnés, et l'on peut dire qu'il est impossible de trouver une publication plus complète au point de vue de la famille, et qui puisse, à plus juste titre, s'intituler journal du foyer.

Le *Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis. — Il est édité par ABEL GOUBAUD, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 17 au 23 octobre 1892

SAINT-TROPEZ,	b. <i>Vierge-Marie</i> , fr. c. Doglio,	sable.
ID.	b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin.	id.
ID.	b. <i>Indus</i> , fr., c. Arnaud,	id.
CANNES,	b. <i>Jeune-Baptistin</i> , fr., c. Laurent,	id.
ID.	b. <i>Marie</i> , fr., c. Ferrero,	id.

Départs du 17 au 23 octobre

MENTON,	brig.-goël., <i>Marie-Stefano</i> , it., c. Oreggio,	vin.
TARRAGONE,	br.-g. <i>Catterina</i> , monég., c. Brègliano, fûts vides.	id.
VINTIMILLE,	cutter, <i>Angelina</i> , ital., c. Cerulli,	id.
SAINT-TROPEZ,	b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio,	sur lest.
ID.	b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr. c., Davin,	id.
ID.	b. <i>Indus</i> , fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. <i>Jeune-Baptistin</i> , fr., c. Laurent,	id.
ID.	b. <i>Marie</i> , fr., c. Ferrero,	id.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Octobre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
17	755.8	55.7	55.7	56.9	58.3	16.4	18.8	18.6	18.4	17.0	65.6	E N E, modéré	Très beau
18	58.9	58.7	58.2	58.8	58.8	16.6	18.2	18.4	15.4	15.0	65.3	id.	Beau, nuageux
19	60.3	60.8	59.5	58.9	60.4	14.4	16.8	16.1	13.2	12.4	62.3	N, N E fort	Beau (tempête le mat.)
20	63.2	64.8	63.8	63.2	62.9	13.8	14.3	14.0	13.6	13.6	64.0	E, N E, modéré	Couvert
21	55.8	54.7	53.4	52.8	52.4	13.2	14.8	15.6	13.3	13.0	52.0	Calme	id.
22	52.4	53.5	52.9	54.6	55.3	12.6	15.4	15.7	13.8	13.3	53.3	O S O, fort	Très beau
23	60.2	60.0	60.4	60.5	61.0	13.8	16.3	15.4	13.0	13.2	47.9	E, N E, modéré	Beau

DATES	17	18	19	20	21	22	23
TEMPÉRATURES	18.8	18.4	18.0	14.3	15.6	15.7	16.3
EXTREMES	12.0	13.0	9.0	12.0	9.0	8.0	8.0

Pluie tombée : 21^{mm}7

Marche des Trains à partir du 3 Novembre 1892 — Service d'Hiver

Ligne de Paris à Lyon, Marseille, Monaco, Monte Carlo et Vintimille		Ligne de Vintimille à Monte Carlo, Monaco, Marseille, Lyon et Paris									
STATIONS	237 direct 1.2.3.	1 rap. 1.2.3.	13 omn. 1.2.3.	31 direct 1.2.3.	3 expr. 1.2.3.	7 rap. 1.	19 rap. 1.	209 omn. 1.2.3.	213 omn. 1.2.3.	Trains n'ayant lieu qu'à partir du 15 décembre	Train prévu par un ordre de service spécial
PARIS	matin	matin	soir	matin	matin	soir	soir	Matin	Matin		
DIJON	11 21	5 36	9 51	6 25	11 15	8 25	8 45	12 42	4 8		
LYON-PERRACHE	11 5	11 33	5 42	8 16	10 42	4 51	5 11				
MARSEILLE	5 33	9 33	3 33	3 11	3 19	7 19	3 33	3 07	3 13	3 17	3 21
TOULON	12 10			9 37	10 16	12 13	12 36	3 52	7 00		
Les Arcs	5 34	7 4	10 4	12 28	12 13	4 7	2 4	3 55	6 30	9 30	
CANNES	5 4	7 4	10 4	12 28	12 13	4 7	2 4	3 55	6 30	9 30	
NICE	5 4	7 4	10 4	12 28	12 13	4 7	2 4	3 55	6 30	9 30	
Nice-Riquier	5 40	6 45	8 40	12 22	12 22	4 42	1 42	4 57	6 56	10 12	5 30
Villefranche-s-Mer	5 45	6 50	8 46	12 27	12 27	4 47	1 47	5 2	7 1	10 18	5 36
Beaulieu	5 20	6 55	8 52	12 32	12 32	4 52	1 52	5 40	7 48	10 24	5 41
Eza	5 26	7 1	8 58	12 38	12 38	4 58	1 58	5 44	7 54	10 30	5 47
La Turbie	5 33	7 8	9 5	12 45	12 45	5 5	2 5	5 47	7 49	10 37	5 59
MONACO	5 38	7 13	9 10	12 50	12 50	5 10	2 10	5 44	7 46	10 42	6 4
MONTE CARLO	5 47	7 21	9 19	12 59	12 59	5 19	2 19	5 44	7 46	10 42	6 4
Cabbé-Roquebrune	5 58	7 32	9 34	13 34	13 34	6 34	3 34	6 02	8 04	11 27	7 57
MENTON	6 7	7 42	9 45	14 45	14 45	7 45	4 45	6 14	8 16	11 42	8 8
Garavan	6 13	7 48	9 51	14 51	14 51	8 51	5 51	6 20	8 22	11 48	8 24
VINTIMILLE	6 25	8 0	10 3	15 3	15 3	10 3	7 3	6 42	8 44	12 11	8 36

SABLE POUR CONSTRUCTIONS
MACHEFER POUR REMPLISSAGES
 Rendu par wagons dans les gares du département

NEHIN L.
 CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

HOUSE AGENT
 Agence de Location (Villas)
 VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
 MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR
MAISON MODÈLE
 Madame DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers, 1885 ; de Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS, SOUVENIRS DE MONTE CARLO
 BIJOUTERIE, PAPERIE, PHOTOGRAPHIES, PARFUMERIE
 ÉVENTAILS, GANTS, LINGERIE, PARAPLUIES
 OMBRELLES, CANNES, ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
 Articles de voyage

Maison recommandée — On parle toutes les langues.

Imprimerie de Monaco — 1892

La *Chasse illustrée*, qui paraît tous les samedis dans le format des grands journaux illustrés, est l'organe autorisé, et unique à Paris, des chasseurs et des pêcheurs. Outre la description des divers modes et engins de chasse et de pêche, on y trouve des études pratiques sur le dressage, l'élevage, le repeuplement ; des articles de jurisprudence cynégétique, etc. Des récits de voyages, des romans, des nouvelles, pleins d'intérêt, de nombreuses et magnifiques gravures en font un recueil très littéraire et des plus artistiques.

Prix de l'abonnement : 30 fr. par an, 7 fr. 50 par trimestre. — On s'abonne chez FIRMIN-DIDOT & Co, rue Jacob, 56, à Paris, et chez tous les libraires et directeurs de poste.